



Travaux toujours pas terminé dans une location

Par **filou30**, le **06/09/2012 à 10:01**

Bonjour,rnrnJe vous demande de l'aide car je suis dans une situation particulière,rnje loue une maison pour un loyer de 760€, je suis rentré fin juillet et déjà j'ai payé le mois de juillet complet, date de fin de travaux prévue pour aout.rnrnOn est maintenant en septembre et je paye 760€ pour une maison sans ravalement, sans store (électrique mais pas les guides de posés....) résultat 35° dans la maison en aout.... pas de jardin cloturé c'est un champ de terre rien de plus obligé d'attaché mon chiot en permanence, toujours pas de poubelle, il manque des plinthes les portes de placards toujours pas fini, un coup de peiinture sur toutes les portes, porte d'entrée qui bloque, baie vitrée qui ne verrouille plus donc aucune assurance en cas de cambriolage ! j'aimerais savoir si j'étais dans mon droit de payer ce que la maison vaut actuellement et pas ce que vaut la prestation une fois fini. Car une maison sans jardin en travaux meme avec 3 chambres dans ma commune il y en a pour entre 500 et 600€.rnrnmerci de votre aide.

Par **Lag0**, le **06/09/2012 à 11:14**

Bonjour,rnEn aucun cas vous ne pouvez, de vous même, décider de ne plus payer le loyer ou de n'en verser qu'une partie.rnPour cela, il vous faudra une décision judiciaire.

Par **cocotte1003**, le **06/09/2012 à 12:59**

Bonjour, tout à fait en France on ne se fait pas justice soi-meme. Envoyer une LRAR à votre bailleur pour le sommer de finir les travaux en conformité avec la loi et votre état des lieux d'entrée, cordialement

Par **alterego**, le **06/09/2012 à 13:15**

Bonjour,rnrnSi aucun état des lieux n'a été établi, vous devriez faire constater l'état de la maison par un huissier de justice.rnrnUne petite pensée pour le chiot, attention danger, rien n'oblige le propriétaire à clôturer le terrain sauf si le bail fait état d'un terrain clos.rnrnCordialement